

Neuchâtel

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **41 (1953)**

Heft 806

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267938>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VAUD

Les remèdes de bonne femme

La section de Lausanne pour le Suffrage féminin a tenu, le 27 février, une fort intéressante séance; elle s'est occupée d'abord des élections au Grand Conseil et a déploré que les grands problèmes qu'aura à résoudre la future assemblée ne soient discutés que par des hommes. Elle a relevé que seuls le parti libéral lausannois et le parti chrétien-social de Lausanne font allusion, dans leur programme, aux droits politiques des femmes.

Mme Y. Darbre, pharmacienne à Lausanne, a fait ensuite une conférence du plus grand intérêt sur les remèdes de bonne femme et la foi qu'on peut leur accorder. Si l'on ne parle plus des yeux de hiboux, des langues de vipères, de la thériaque, des limaces et des escargots avalés tout crus, des souris rôties, des pigeons partagés en deux, pour guérir telles affections graves, la médecine moderne ne fait pas fi des tisanes, des vertus des simples. Mme Darbre a mis en garde son auditoire attentif sur les dangers que présentent les spécialités que l'on achète sans contrôle à la pharmacie, qui ont amélioré l'état de santé d'une voisine, mais qui, employées par telle autre personne, peuvent causer des troubles. Il n'y a pas des maladies, il y a des malades. Trop de gens, aujourd'hui, se droguent à tort et à travers et ingurgitent des cachets, des calmants, des pilules sans discernement.

S. B.

Groupe radical

Le 4 mars, au Cercle démocratique, s'est réuni le groupe féminin du parti radical lausannois, sous la présidence de Mlle G. Perret; assemblée nombreuse qui, avec un plaisir évident, a écouté le compte-rendu de Mme Y. Fischer, déléguée au Comité directeur, sur l'assemblée à Montbenon pour les élections au Grand Conseil, ainsi qu'un résumé de la conférence de M. Raymond Silva, secrétaire du Centre européen de la culture à Genève. Mlle Perret communique ensuite le procès-verbal de l'assemblée des femmes radicales à Zurich, et fait un rapport de toutes les questions discutées à cette réunion. Après diverses communications et suggestions, la séance est levée à 22 heures.

Psychologie de l'ouvrière

La section vevaysanne pour le suffrage féminin a organisé avec l'Union des femmes, le 27 février, une séance, sous la présidence de Mme Gerhardt, d'un intérêt fort riche. Après avoir rappelé quelques sujets d'actualité plus ou moins proches: les élections au Grand Conseil, la Journée des femmes vaudoises, la nationalité de la femme mariée, la consultation féminine genevoise... Mme Gerhardt présenta la conférencière, Mlle Pignuet, qui non seulement est assistante d'usine, mais qui a été ouvrière elle-même plusieurs mois, aussi était-elle particulièrement qualifiée pour parler de *La Psychologie de l'ouvrière*, et sut-elle capter immédiatement l'attention de son auditoire.

« En général, dit-elle, les ouvrières se laissent marquer par leur profession. Seules quelques fortes personnalités échappent à cette emprise. A force de répéter toujours le même geste, notamment dans le travail aux pièces dans une fabrique d'horlogerie, on acquiert une habileté, fort bien payée du reste. Mais on ne pense plus. On en réagit plus. Leur journée finie, ces ouvrières n'ont qu'un désir: s'acheter des plaisirs tout faits qui ne demandent aucun effort, et qu'offrent, contre paiement comptant, de nombreux établissements publics dont les cités horlogères regorgent ».

Viennent donc les longues fuites nocturnes au bar, au dancing, au cinéma, au loto ou ailleurs. Vient aussi le jour où le budget du mois est réduit à néant. Alors commencent les privations. La santé en souffre. En tant qu'assistante d'usine, Mlle Pignuet qui, outre sa profonde connaissance du milieu ouvrier, possède encore une solide culture (générale et musicale) et est très évoluée spirituellement, essaie de toutes ses forces de remédier à ce triste état de choses (sans grand succès du reste). Elle pense que la pratique des sports serait un moyen de détourner l'ouvrière des plaisirs faciles.

D'autre part, on limitera au minimum l'habitude d'envoyer à la fabrique des jeunes filles sortant de l'école. Et l'on inculquera à l'enfant, à l'école, le goût du beau, l'amour du prochain (et des animaux). On en fera un être réfléchi et non une machine savante. On le préparera à vivre en futur citoyen libre et non en futur esclave du monde moderne.

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Sévérité - Élegance
5% escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Nos suffragistes à l'œuvre

Les Chambres fédérales ont refusé de ratifier la convention sur le salaire égal

Comme on sait, le Conseil national, suivant le rapport de la commission, a refusé de ratifier la convention sur l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale, adopté en 1950 par l'Organisation internationale du travail. Nous ne revenons pas sur les raisons du refus qui avaient été exposées à l'entretien organisé par l'Alliance, à Zurich, et dont nous avons parlé dans notre numéro du 7 mars¹.

Le 20 mars, la question de cette ratification est venue devant le Conseil des Etats. Celui-ci a également approuvé le rapport du gouvernement et considère que la Suisse n'est pas mûre pour prendre de semblables engagements. Cependant, sur intervention de M. Picot (Genève) qui a encore une fois fait observer combien les termes de cette convention sont prudents, et combien il serait opportun de proclamer la justice d'une rémunération équitable du travail de la femme, le Conseil

des Etats a voté le postulat que M. Picot proposait et qui est analogue à celui qu'avait adopté le Conseil national:

« Etant donné la recommandation faite par la Conférence internationale du Travail dans sa 34^{me} session, le Conseil fédéral est invité à réexaminer, sur la base de la documentation dont il dispose, la question des effets qu'aurait sur l'économie suisse une rémunération de la main-d'œuvre qui, à qualité de travail égale, serait la même pour les hommes et les femmes; il est prié de présenter un rapport aux Chambres sur le résultat de cette étude. »

Cette question sera soumise à une commission consultative qui comprendra aussi des femmes.

¹M. Widmer-Kunz, président de la Commission fédérale, avait expliqué pourquoi le gouvernement ne recommandait pas la ratification.

GENÈVE

(suite de la page 1)

On vote alors par appel nominal sur la prise en considération du projet. On obtient un résultat de 56 oui, contre 33 non.

Remarquons toutefois, au sujet de cette discussion, que l'argument valable, à notre avis, n'a pas été invoqué. S'il est vrai que le suffrage des électrices d'origine étrangère ne pourrait pas exercer d'influence appréciable sur le résultat des scrutins, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de l'éligibilité. Les droits politiques ne consistent pas seulement à aller déposer un bulletin dans l'urne, on jouit aussi du droit d'être élu. Aucun des députés de notre Grand Conseil ne semble avoir songé à cette éventualité. Cependant, il est bien certain qu'un jour, l'on proposera des candidates, et dans ce cas, la qualité d'étrangère fraîchement devenue suisse ne saurait convenir. Pour exercer des charges gouvernementales, il faut connaître à fond le pays où l'on habite, et on ne peut pas le connaître en quelques jours ou en quelques semaines.

Le délai de cinq ans qui a été proposé est une mesure sage pour le pays. Les circonstances d'ici, ne sont pas analogues à celles d'ailleurs, les députés à quelque sexe qu'ils appartiennent, doivent tenir compte de tous les éléments d'une situation politique et des gens habitués à d'autres conditions ne sauraient immédiatement s'adapter aux nôtres. Il nous semble pour le moins surprenant que tous nos députés ne l'aient pas compris dès l'abord.

Une fois votée la prise en considération, le deuxième et le troisième débat ne furent plus que des formalités, chaque fois, la majorité fut acquise au projet sans qu'il fût besoin d'insister.

Maintenant, une nouvelle campagne commence, le comité d'action mixte, cette fois-ci, est prêt à travailler. Celui-ci va répartir ses membres en diverses commissions qui vont se charger des nombreuses tâches à entreprendre.

Le 20 mars, la commission du Grand Conseil, chargée d'appliquer la décision prise par les électeurs, le 6 juillet dernier, d'admettre des femmes dans les jurys des tribunaux, s'est réunie. Elle a été saisie de deux projets, l'un de M. Maillart, qui a préféré le retirer et l'autre émanant du gouvernement. Ce dernier appelle toutefois des remaniements importants, aussi ne voulons-nous pas en parler encore, nous attendrons que l'étude en soit précisée. Cependant, des mesures transitoires ont été prises par le Conseil d'Etat, de façon à ce que, dès l'automne, on puisse déjà inscrire des femmes sur les listes des jurés. On voit qu'il n'y a pas de temps perdu!

En attendant, Mlle Pignuet s'efforce d'encourager les ouvrières en quête de directives à s'émanciper. Et bien qu'il y ait beaucoup à faire, elle ne désespère pas d'arriver un jour à quelque bon résultat.

J.-L.

BAECHLER
teint tout, nettoie tout!

NEUCHÂTEL

La Chaux-de-Fonds

Centre de vaccination du B.C.G.

La Ligue contre la Tuberculose a ouvert, dans les locaux du Dispensaire, au Collège de la Promenade, à la Chaux-de-Fonds, un centre de vaccination antituberculeuse par le B. C. G. Le vendredi 6 mars, nous avons invité l'infirmière de ce Centre, Mlle Henriette Retler, à venir nous parler de son travail.

Mlle Retler a su nous expliquer très clairement, en se servant de nombreux exemples et de statistiques, combien il est important de limiter les dégâts de la tuberculose par la vaccination.

Chaque être humain a une première attaque de tuberculose que l'on appelle la primo-infection. La plupart des enfants font cette primo-infection jusqu'à 15 ans; elle est le plus souvent bénigne, et peut même passer inaperçue. D'autres font leur primo-infection plus tard, et c'est alors dangereux, car la maladie peut devenir très grave.

Pour savoir si un enfant a fait sa primo-infection ou non, on fait sur lui un test avec de la tuberculine (il y a trois façons de faire ces tests). Si la réaction est positive, il y a eu primo-infection. Si la réaction est négative, on conseille alors la vaccination, afin que l'enfant ne présente pas une primo-infection tardive lorsqu'il se trouvera en présence d'un malade contagieux.

La vaccination par le B. C. G. est simple: une piqûre que l'on renouvellera au bout de quelques années. Il n'y a aucun malaise, et l'on peut sans crainte vacciner les enfants dès trois ans, et aussi les personnes âgées. Une personne vaccinée l'est alors absolument, et ne craint plus de contracter aucune forme de la tuberculose.

Mlle Retler a bien voulu répondre aux questions de nos membres, qu'elle a certainement convaincus facilement de l'utilité de sa tâche!

BERNE

Récolte de signatures dans le Jura

Au Jura, la campagne, pleine d'espoir, comme un beau printemps, continue pour la récolte des signatures, en vue d'une initiative cantonale, pour le suffrage féminin communal.

Le Comité d'action jurassien, qui s'est réuni dernièrement, est fort encouragé par les nouvelles qui lui parviennent. Ici 500 signatures ont été récoltées, là 300. Une toute petite commune en a recueilli 50. Et c'était un début.

Le professeur E. Privat parle de ces problèmes à la radio et les journaux de Suisse romande se font l'écho de l'exercice de maturité civique qui s'amorce chez nous.

Tout cet effort, toutes ces bonnes volontés visent un but: la victoire d'une cause délicate, c'est vrai, mais combien juste. Après la récolte des signatures viendra la votation populaire...

Aujourd'hui, le Comité d'action jurassien, dit sa reconnaissance à toutes celles et à tous ceux qui collaborent à cette tâche. Il dit à l'avance merci à ceux qui lui permettront financièrement d'accomplir sa mission. C'est que cette belle entreprise est partie sans moyens financiers, sans appui officiel ou officieux. Elle est tout simplement un lieu de rencontre où se retrouvent les diverses familles sociale, spirituelle et politique du pays en vue d'une cause bonne.

S. F.

Comme on écrit l'histoire!

Sous le titre *Les Genevois sont galants, mais...* le périodique *Trente Jours* a laissé passer un article dont l'information est peut-être tendencieuse, mais en tous cas partiellement erronée.

A lire ces lignes, on pourrait croire que, sans l'activité des suffragistes masculins, la consultation du 30 novembre aurait lamentablement échoué.

« Des hommes politiques de tous les partis ont soutenu les représentants du sexe gracieux dans leur lutte... » D'aimables conférenciers, il est vrai, un cinéaste infatigable, des journalistes ont prêté leurs talents à la campagne et chacune leur en reste infiniment reconnaissante. Cependant, on ne peut ignorer que le Comité d'action, les commissions, les équipes étaient formées de membres exclusivement féminins. L'organisation entière a été menée par des femmes, les fonds ont été recueillis par elles et s'il y a eu des maris généreux auxquels on garde une vive gratitude, on doit aussi couronner le mérite des sollicitieuses dévouées.

BALE

Bâle-Ville

Au moment de l'élection du Grand Conseil bâlois, on pouvait lire sur le manifeste adressé aux Romands de Bâle par le parti libéral cette déclaration non équivoque:

« Le peuple de Bâle se prépare à élire le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Cela touche directement les Romands domiciliés dans le canton. »

En effet, ce peuple est l'ensemble des contribuables de nationalité suisse (masculins pour le moment!)

Ainsi le parti ne déquaisait-il pas ses opinions suffragistes et faisait-il ainsi un peu de propagande indirecte.

Bâle-Campagne

A la suite d'une votation du 14 décembre 1952, les constitutions des trois églises d'Etat ont été acceptées. D'après la constitution de l'Eglise catholique chrétienne, les femmes obtiennent le droit de vote en matière ecclésiastique, dans l'Eglise réformée, elles obtiennent le droit d'élection et d'éligibilité aux postes de fonctionnaires ou d'autorités ecclésiastiques.

LUCERNE

Le groupement lucernois des intérêts féminins a entendu, le 6 mars, une causerie de Mme Christine Wakker, sur la consultation féminine du 30 novembre à Genève, et les expériences qu'elle a faites à cette occasion, comme membre d'un bureau du scrutin.

Le 9 mars, ce même groupement s'est occupé de la question du lait.

ZURICH

A propos de la consultation féminine

La Fédération des sociétés féminines zurichoises, Zürcher Frauenzentrale, a adressé une lettre au Département de l'Intérieur du canton, pour insister sur le fait que les droits politiques féminins devraient être accordés aux femmes parce qu'ils font partie des « droits de l'homme » (Menschenrechte) et non pas parce qu'une majorité de citoyennes a exprimé le désir de les posséder.

Cependant, si la consultation féminine est organisée, il faut que le gouvernement s'engage à lui maintenir un caractère politique et strictement neutre et qu'on laisse le temps aux sociétés féminines de trouver les moyens financiers dont elles ont besoin, par exemple, ne pas fixer la consultation avant le printemps 1954.

Pour être bien servie,

la ménagère avisée fait ses achats à la

COOPÉ

Escompte 5% Ristourne aux membres

« Nous luttons contre la vie chère »

Les abonnés au „Mouvement Féministe“, reçoivent „Femmes Suisses“ d'office, sans aucun versement supplémentaire.